

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 septembre 2017**

Le 11 septembre deux mille dix-sept à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ADER Mathias, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TREGUIER Gaëtan, et Mmes BEAURAIN Nathalie, LABARRE Katia, LAMME Sophie, LEREBOURG Emilie, RENARD Bénédicte.

Etaient absents : Mrs. DURAND Yves-Michel, FILALI Najim, TURPIN Nicolas.

Pouvoirs : M. Yves-Michel DURAND a donné pouvoir à Mme Sophie LAMME.  
M. Nicolas TURPIN a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAURAIN.

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Validation du compte rendu du conseil précédent
- Délibération : demande d'adhésion au SDE 76 de la commune de Neufchâtel en Bray
- Subvention aux associations
- Fusion des deux communes (préparation de la réunion des deux conseils)
- Départ de Mme ROMERO (mutation professionnelle)
- Information des commissions
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2017 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

**Demande d'adhésion au SDE 76 de la commune de Neufchâtel en Bray.**

**VU :**

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

**CONSIDERANT :**

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,

- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

### **Demande de subventions aux associations.**

#### Association TAÏSO des 2 bois :

M. le Maire expose que pour permettre à cette association la pratique du TAÏSSO qui est un sport affilié à la Fédération Française de Judo, de démarrer dans de bonnes conditions.

M. le Maire demande à l'assemblée d'autoriser à verser une subvention pour maintenir le coût individuel à un niveau raisonnable et supportable par chacun des pratiquants.

Cette subvention serait d'un montant de 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 600 euros pour l'association TAÏSO des 2 bois.

#### Association Villages en fête :

Comme cette association est grandissante et qu'elle fonctionne bien, M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter la somme de 300 euros à l'association Villages en fête pour leur permettre de réaliser plus de projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 300 euros pour l'association Villages en fête.

Monsieur le Maire expose aussi le fait que ces deux montants de subvention seraient pris sur le montant de l'association ASDB qui était prévu à leur budget sachant que cette association est en arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de prélever des crédits sur le compte de l'association ASBD qui étaient prévus au budget 2017.

### **Fusion des communes de Bois l'Evêque et de Bois d'Ennebourg.**

La fusion entre les deux communes serait fondamentale pour le fonctionnement des associations et des écoles.

Une réunion entre les deux Conseils Municipaux est prévue le lundi 18 septembre à 20h30 à la salle des Fêtes de Bois d'Ennebourg.

### **Départ de Mme ROMERO.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme Audrey ROMERO pour des raisons personnelles.

Il convient donc sans attendre de procéder au recrutement d'une personne pour assurer la continuité des services et de fait de prendre la délibération suivante :

## **Création d'un emploi non permanent suite à un besoin temporaire d'activité.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un besoin temporaire d'activité pour une durée de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préparer le remplacement de la secrétaire de mairie en poste qui pour un rapprochement familial a obtenu une mutation à St Aubin sur Scie.

Ainsi, pour assurer la transition dans de bonnes conditions, il propose au Conseil Municipal de créer à compter du 7 novembre 2017, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire de service est de 21 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire jusqu'au 14 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21 heures à compter du 7 novembre 2017 jusqu'au 14 novembre 2017.

Article 2 : La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354 indice majoré 330 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget.

## **Réorganisation du Conseil Municipal**

M. le Maire annonce son intention de démissionner de ses fonctions de maire. En effet pour des raisons professionnelles, il ne peut assumer dans des conditions optimales la fin de ce mandat.

Toutefois, il précise qu'il souhaite de continuer à participer au Conseil municipal en tant qu'adjoint.

## **Informations des commissions.**

M. le Maire rend compte des résultats de l'appel d'offres. On peut noter que le montant global est en dessous du budget prévisionnel (- 13 000 euros).

M. le Maire précise que le lot n° 6 – Peintures – Carrelages n'a pas été attribué faute de candidats.

Lots	Désignation du lot	Montant H.T	Montant T.T.C	Entreprise retenue
Lot n° 1	Gros œuvre	47 591.35	57 109.62	SARL BRUGOT
Lot n° 2	Clos et couvert	98 216.78	117 860.14	Ets MAZIRE
Lot n° 3	Menuiseries intérieures –cloisons-plafonds suspendus	17 671.00	21 205.20	B.T.H
Lot n° 4	Electricité courant fort et faible	9 144.67	10 973.60	SEDELEC
Lot n° 5	Plomberie et ventilation	3 263.92	3 916.70	AVENEL
Lot n° 7	V.R.D	37 539.40	45 047.28	T.P.R

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.**

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**  
(pouvoir à Mme LAMME)

Katia **LABARRE**

Sophie **LAMME**

Emilie **LEREBOURG**

Daniel **MERAY**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Nicolas **TURPIN**  
(pouvoir à Mme BEURAIN)